



CENTRE INTERNATIONALE SIVANANDA DE YOGA VEDANTA

Postures * Respiration * Relaxation * Alimentation * Méditation

26 Impasse du Bignon, 45170 Neuville aux bois Tél : +33 (0)2 38 91 88 82

email : orleans@sivananda.net www.sivananda.org/orleans www.sivananda.eu

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION DE PROFESSEURS

Date de l'inscription: _____ (Photo)

Lieu de Formation : _____ Date de la Formation : _____

Taille d'uniforme : S M L

Langue du manuel : français anglais

Hébergement : Espace pour tente Chambre double Dortoir Chambre privée

Nom _____ Prénom _____ M F

Adresse _____

Code Postal _____ Pays _____

Tél maison _____ Tél travail _____ Mob _____

e-mail _____

Statut marital _____ Enfants _____ Profession _____

Niveau d'éducation _____ Date de naissance _____ Age _____

Quelles langues parlez-vous _____

Maladies _____ Médicaments _____

Contacter en cas d'urgence :

Nom _____ Prénom _____ M F

Adresse _____

Code Postal _____ Pays _____

Tél maison _____ Lien de parenté _____

Depuis combien de temps pratiquez-vous le yoga _____

Etes-vous membre d'un Centre Sivananda ? Lequel? _____

Raisons pour suivre la formation _____

Comment avez-vous nous connu ? _____

Je joins un paiement de _____ Euros

SIVANANDA YOGA VEDANTA CENTRE

REGLES DE LA FORMATION DE PROFESSEURS

1. La prise ou distribution de quelque drogue que se soit est totalement interdite à l'Ashram. Les effets des drogues sur le corps psychique sont destructifs. Prévenez les professeurs de l'Ashram si vous devez prendre des médicaments pendant votre séjour.
2. La consommation d'alcool, tabac, viande, poisson et œufs est également interdite.
3. L'Ashram n'est pas un club de rencontres, ni un lieu de rendez-vous. Nous vous conseillons d'observer le célibat et la silence le plus possible pendant cette formation intensive de quatre semaines. Le comportement et l'attitude de chacun, aussi bien privé qu'en public, doit se déterminer de façon à préserver l'atmosphère spirituelle de l'Ashram.
4. La présence à tous les cours et méditations est obligatoire. En cas d'absence, une explication écrite doit être présentée au professeur. Des absences répétées peuvent entraîner l'exclusion du stagiaire de tout le stage.
5. Toute absence de l'Ashram, à l'exclusion de brefs déplacements dans le village voisin, doit être approuvé par le professeur responsable de votre groupe.
6. Le karma yoga ou le service désintéressé fait partie intégrante de la vie de l'Ashram. Cette discipline pratique donne aux élèves un moyen d'éliminer les tendances égoïstes. Tous les participants pratiquent une heure de karma yoga par jour.
7. La nudité en public est interdite. Portez des vêtements appropriés pour un Centre spirituel.
8. Après 22h30, nous demandons à toutes les personnes séjournant à l'Ashram de ne plus faire de bruit.
9. Afin de préserver la pureté de l'atmosphère du temple et de la salle de méditation, chacun est tenu de laver les mains, les pieds et le visage avant d'y entrer. Discussions et bavardages n'y ont pas leur place.
10. La musique forte – musique rock etc. est strictement interdite dans l'Ashram. Toute musique jouée doit être de nature sattvique (pure et reposante).
11. Il est interdit de faire brûler de l'encens ou des bougies dans les chambres et les tentes.

Information :

Les Centres Internationaux Sivananda européens travaillent dans le sens de la création d'un monde plus conscient et plus empreint de compassion. Nous accomplissons cette mission en créant un environnement sacré et sécurisant. Nos valeurs sont celles de la spiritualité, de l'éthique, du respect, de la confiance, de la loyauté et de l'engagement. Nous faisons donc tout notre possible pour maintenir un tel environnement propice au travail intérieur, selon les enseignements de Swami Sivananda et de Swami Vishnudevananda.

Dans cet esprit, les Centres Internationaux Sivananda européens interdisent aux professeurs et membres permanents toute attitude comportant des remarques et des gestes à caractère sexuel. Il est de même attendu de vous que vous mainteniez ce même comportement envers les membres permanents, les élèves et les personnes séjournant à l'Ashram.

Dans l'esprit de ces efforts faits par les Centres Internationaux Sivananda européens dans cette direction, il est rappelé à tous les élèves de la formation que s'ils pensent avoir fait l'expérience de tracasserie sexuelle de la part de membres permanents, de stagiaires, de conférenciers, ou d'un swami, ils devraient faire part de cet incident immédiatement à l'un des Acharyas, pour que des mesures de correction puissent être prises immédiatement. Toute plainte faite à un Acharya sera traitée de manière confidentielle et la personne contre laquelle la plainte a été faite ne sera pas mise au courant de l'identité du plaignant sans le consentement de ce dernier.

En tant que participant de la Formation de Professeurs du Centre Sivananda de Yoga Vedanta, j'accepte de participer à toutes les activités et je confirme que je suis au courant du contenu du stage (visitez notre site internet www.sivananda.org/orleans). J'assume la pleine responsabilité de ma personne et de mes affaires personnelles et m'engage à faire un effort sincère pour travailler sur moi-même selon les principes du yoga et conformément à l'enseignement de Swami Sivananda et Swami Vishnudevananda. Je comprends que si j'enfreins une quelconque de ces règles, on pourra me demander de quitter l'Ashram. J'accepte les termes de paiement indiqués ci-dessous.

Date _____ Signature _____

(Pour les mineurs, le signature des parents est obligatoire)

TERMES DE PAIEMENT

Veillez joindre une avance de 500 Euros à ce formulaire rempli. Le solde devra être réglé 4 semaines avant le début de la formation. Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque français, carte de crédit ou par virement bancaire vers le compte 70018727395 du Crédit Agricole, 3 rue Pichardièrre, 45170 Neuville aux Bois.

Conditions d'annulation

1. Annulation avant le début de la formation : un avoir équivalent au montant total de la formation sera donné, après déduction de 50 euros de frais administratifs.
2. Départ en cours de formation : un avoir équivalent au montant total de la formation (moins les jours de participation) sera donné, après déduction de 50 euros de frais administratifs.
En cas de départ anticipé : le manuel de la formation ainsi que (pour les participants du TTC) les uniformes (2 pantalons / 2 t-shirts) sont à rendre avant le départ du lieu de la formation afin que l'avoir puisse être autorisé.
3. L'avoir sera donné deux à quatre semaines après la fin de la formation et ne sera pas émis sur le lieu même de la formation.
4. Les avoirs sont personnels et uniquement utilisables par la personne dont ils portent le nom. Les avoirs sont valables deux ans et utilisables dans tous les Centres et Ashrams de Yoga Sivananda en Europe, sauf en Italie. Veuillez noter que les avoirs ne sont pas utilisables pour les achats en boutique. A Reith (Autriche), l'avoir ne pourra pas servir à régler l'hébergement et les repas.

Le prix de la formation de professeurs inclut les frais administratifs, les cours, les repas et le manuel. Une police d'assurance maladie doit être présentée à l'arrivée.